



**Municipalité
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 15 novembre 2013

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 8/2013

Concerne : budget 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 12 novembre 2013, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2014. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 154'650.-- pour un total de recettes de CHF 2'224'900.-- et un total de charges de CHF 2'379'550.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du projet de budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants :

ADMINISTRATION

Charges sociales (AVS part employés – LPP personnel adm. – Ass.maladie-accidents) (110.3031-304-305) et Participation employés charges sociales (110.4361)
Montants selon les comptes 2012 ; certains de ces postes n'étaient pas activés dans le budget 2013.

Les autres comptes du poste Administration ont été légèrement modifiés en fonction des comptes 2012 et des comptes provisoires 2013.

AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Ecoles de Musique

Selon les chiffres transmis par l'ASFICO : CHF 6.50 par habitant, soit une augmentation de CHF 1.-- par rapport au budget 2013.

TRANSPORTS PUBLICS

Part. Charges cantonales, part.transports

Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1 ; le montant correspond au budget remis par le Service de la mobilité.

FINANCES

IMPOTS

Impôts sur revenu et fortune (210.400)

Estimation selon les directives de l'ACI sur la base des acomptes 2013 annoncés. Il a été tenu compte dans ce calcul des rétrocessions pour activités dirigeantes que nous reversons à Yvonand.

SERVICE FINANCIER

Intérêts dettes à long terme (220.322)

A ce jour, le total des dettes s'élève à environ CHF 1'330'000.--, soit un amortissement de CHF 160'000.-- (remboursement de l'emprunt de Gossens et amortissements obligatoires).

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Pour 2014, les montants estimés sont une moyenne entre les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO) et ceux calculés par les simulations.

DOMAINE ET BATIMENTS

FORETS ET PATURAGES

Selon les chiffres des triages :

Triage de Molondin pour les forêts de Donneloye, Gossens et Mézery :

Dépenses : CHF 40'420.-- / Recettes : CHF 15'147.-- Coût total : CHF 25'273.--

Triage du Sauteruz pour les forêts de Prahins (pot commun) :

part frais du garde : CHF 9'300.-- et part entretien : 150.-- x 44.5 hect. = CHF 6'675.--

Total : CHF 15'975.--.

BATIMENTS

La société Cosvegaz projette l'arrivée des conduites de gaz dans les localités de Prahins, Mézery et Donneloye dans le courant de l'année 2014, mais pas avant 2015-2016 pour Gossens. La Municipalité désire anticiper et mettre en attente le raccordement au gaz des bâtiments communaux. Le forfait proposé par Cosvegaz se monte à CHF 3'800.-- par introduction (CHF 2'000.-- pour le génie civil et CHF 1'800.-- pour l'appareillage). Un montant de CHF 4'000.-- a été mis au budget de chaque bâtiment dans le poste 315 (entretien des installations)

COLLEGE DE DONNELOYEEntretien des bâtiments (3511.314)

Divers travaux devraient être faits en 2014 :

- isolation bureau communal : CHF 12'000.--
- pignon sur entrée collège + porte entrée collège : CHF 6'000.--

Amortissement patrimoine adm.collège Donneloye (3511.331)

Amortissement annuel : CHF 20'000.-- + amortissement travaux remplacement du chauffage : CHF 6'000.--

COLLEGE DE GOSENSRevenus des immeubles (3512.427)

Le bail de la salle de classe a été annulé en août 2013.

COLLEGE DE PRAHINSFournitures et marchandises (3514.313)

Les archives des 4 villages vont être transférées à Prahins dans les armoires des anciennes salles de municipalité et du conseil. Il est prévu d'acheter 2 armoires anti-feu pour les documents anciens et précieux ; estimation des frais CHF 10'000.--

GRANDE SALLE + ABRISEntretien des installations (352.315)

Le talus de la grande salle doit être entretenu et son arborisation modifiée; un montant de CHF 6'000.-- est ajouté au budget habituel de ce compte.

EGLISE DE DONNELOYEEntretien des installations (3531.315)

Le talus de l'église doit également être entretenu et arborisé.

AUBERGE COMMUNALEEau-énergie-combustible (355.312)

En raison de la mauvaise isolation thermique du bâtiment, la Municipalité a décidé de participer en partie aux coûts de chauffage et d'électricité de l'auberge communale pour un montant d'environ CHF 11'000.-- par année, en attente d'une possible rénovation.

BATIMENTS PRAHINSRevenus des immeubles Village 5, Praz Jaquet 13 (3564.4231-4232)

Les chiffres du budget 2013 étaient erronés pour certains postes.

- revenus bâtiment « Rue du Village5 » : 2 appartements total CHF 15'500.--/an + local ancienne poste : CHF 5'000.--
- revenus bâtiment « Praz Jaquet 13 » : 1 maison CHF 16'800.--/an

TRAVAUX

ROUTES

Entretien des routes (430.314)

Le revêtement final de la route RC424 à Mézery sera posé en 2014 (coût environ CHF 7'000.--). Comme chaque année, un montant est budgété pour l'entretien de divers chemins, notamment le chemin du Stade à Donneloye.

Amortissement obligatoire travaux réfection routes

Amortissement annuel : CHF 45'000.—

Amortissements travaux réfection route Mézery 2013 : CHF 7'500.-- et sécurité préau Donneloye : CHF 8'500.-- total : CHF 61'000.--

PARCS – PLACES DE SPORTS

Entretien parcs, places de sport et loisirs (441.314)

Rénovation de la place de jeux de Mézery : estimation des coûts CHF 10'000.--, ainsi que le remplacement des copeaux à la place de jeux de Prahins.

DECHETERIES

Honoraires enlèvement des déchets (450.318)

Le montant des honoraires pour l'enlèvement et l'élimination des déchets a été revu à la baisse sur la base des chiffres provisoires 2013.

Taxes poubelles (450.434) et Participation de tiers (450.465)

Les taxes fixes sont calculées selon notre règlement sur l'élimination des déchets (CHF 50.-- par adulte et CHF 25.-- par enfant jusqu'à 16 ans). Selon le résultat des comptes 2013, nous étudierons l'opportunité d'une adaptation de cette taxe.

Participation de tiers : la rétrocession de la Strid à la commune pour la taxe aux sacs est de CHF 400.- par tonne de déchets incinérables traités.

EGOUTS ET EPURATION

Entretien des collecteurs

Un collecteur sur le chemin En Jon-Praz Fornaz nécessite un curage complémentaire.

Entretien des installations

L'écoulement de la fontaine vers le collège à Donneloye doit être modifié, l'eau s'écoule sur la chaussée et des travaux doivent être entrepris.

STEP DE DONNELOYE-GOSSENS-PRAHINS

Honoraires et prest.de services

Montants selon les chiffres comptes provisoires 2013

Entretien des installations Step Prahins (4614.315)

Le moteur d'une pompe doit être remplacé, coût environ CHF 2'000.--.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire et secondaire (510.352)

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 500.-- par habitant.

POLICE

POLICE « REFORME POLICIERE »

Selon le montant transmis avec les chiffres de la péréquation. Le rattrapage financier qui était prévu au budget 2013 a été abandonné par le canton suite à l'accord intervenu entre Etat et Communes.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La part de la commune aux frais du SDIS Régional sera de environ CHF 40.-- par habitant.

Suite à la régionalisation, c'est le SDIS qui prend en charge les soldes de nos pompiers. Le prix de l'indemnité pendant les exercices est de CHF 20.--/heure, soit une diminution conséquente par rapport à l'heure de commune payée en 2012. La Municipalité a décidé de payer la différence. Pour 2014, selon les calculs du commandant A. Mercier, un montant de CHF 3'000.-- est mis au budget pour les quatre exercices obligatoires, sous le poste « solde des pompiers ».

PROTECTION CIVILE

Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 16.85 par habitant.

SECURITE SOCIALE

SERVICE SOCIAL

Part charges ARAS + FAJE + ACAS (710.352)

Selon budget ARAS Yverdon : CHF 14'300.--

FAJE : CHF 5.-- par habitant : CHF 3'700.-- + Accueil de jour : CHF 9.52 par habitant : CHF 7'082.90.

La Municipalité étudie la possibilité d'intégrer le réseau d'Echallens (EFAJE) pour l'accueil de jour des enfants. Elle reviendra devant le conseil avec le projet au printemps 2014. Toutefois, selon les premières projections, les montants que la commune devra payer seront beaucoup plus conséquents.

PREVOYANCE SOCIALE

Part au canton (720.351)

Ce poste a été calculé de la même manière que la péréquation, soit une moyenne entre les chiffres du canton et la simulation avec nos montants.

SANTE PUBLIQUE

Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)

Coût CHF 82.30 par habitant (soins à domicile), selon le protocole établi entre le canton et les communes en 2013, une partie des frais sont repris en charge par le Canton ; pour 2014, le montant sera de CHF 30.70 à la charge de ce dernier.

SERVICES INDUSTRIELS

Vente d'eau de source 810.423

Selon les chiffres de la vente d'eau en 2013 (estimation pour le 4^{ème} trimestre).

Vente d'eau 810.435

Aucune modification du prix de vente de l'eau n'est envisagée pour 2014.

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 8/2013 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2013

Charges	CHF 2'379'550.--
Revenus	CHF 2'224'900.--
Excédent des charges	CHF 154'650.--

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet

Annexe : budget 2014